ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 85485

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la quête de vérité de Maurice Audin. En effet, depuis la disparition de ce jeune universitaire vivant et enseignant à Alger durant les événements d'Algérie, de comité en polémique, la vérité n'a pas été reconnue sur les véritables conditions de cette disparition qui comportent de nombreuses inconnues, sur les causes de sa mort. Ses restes ne furent jamais retrouvés et les conditions de sa mort n'ont pas véritablement donné lieu à un accord officiel des militants de l'indépendance algérienne et des autorités militaires. La mémoire de la disparition de Maurice Audin devrait donner lieu à un geste fort de réconciliation entre l'Armée et la Nation, plusieurs dizaines d'années après ce drame. Cette réconciliation serait tout à l'honneur de ce Gouvernement. Il lui demande donc son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

S'agissant de la problématique des personnes disparues en Algérie, une étude a été lancée par la mission interministérielle pour les rapatriés, qui utilisera notamment les ressources documentaires du service historique de la défense. Le cas de Maurice Audin, universitaire militant pour l'indépendance algérienne, disparu en juin 1957 à Alger, est emblématique des problèmes de mémoire issus de cette tragédie que fut la guerre d'Algérie et des événements qu'elle a générés. De part et d'autre de la Méditerranée, depuis un demi-siècle, cette période fait l'objet de controverses et de polémiques parfois virulentes, qui traduisent le plus souvent la forte sensibilité, légitime, de ses acteurs. C'est d'ailleurs pour tenter de faire évoluer cette situation, et de passer progressivement d'un stade conflictuel à une phase d'apaisement, qu'a été créée la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie, dont l'objet est de réunir les meilleures conditions pour la connaissance des éléments de tous ordres, notamment historiques, de cette période. Cette fondation a été installée par le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants le 19 octobre 2010, à l'hôtel national des Invalides.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 85485
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8427
Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12734